



**l'Assurance
Maladie**

AIN

AGIR ENSEMBLE, PROTÉGER CHACUN

RÉOUVERTURE DES ACCUEILS DE LA CPAM DE L'AIN

CONTACTS

CPAM de l'Ain

Laurence CALLAMAND-PACLET

laurence.callamand-paclet@assurance-maladie.fr

RÉOUVERTURE DES ACCUEILS

Depuis le début de l'épidémie de Covid-19, l'Assurance Maladie de l'Ain est restée pleinement mobilisée pour garantir la continuité de service aux assurés et professionnels de santé. Cette période s'est aussi accompagnée d'un surcroît d'activité pour le paiement des arrêts de travail et le déploiement d'une plateforme de "contact tracing" dans le cadre de la stratégie nationale de déconfinement.

Dans la continuité de son engagement de service, l'Assurance Maladie de l'Ain ouvre ses accueils :

- L'agence de Bourg-en-Bresse à compter du 22/06/2020
- L'agence d'Oyonnax à compter du 22/06/2020
- L'agence d'Ambérieu-en-Bugey à compter du 29/06/2020

Les postes en libre-service seront de nouveau accessibles pour les assurés en toute autonomie. Un(e) Conseiller(e) Services Assurance Maladie sera disponible pour accompagner ou apporter une réponse rapide (dépôt de document, suivi de dossier). En cas de besoin plus spécifique, un rendez-vous ou une réponse téléphonique différée sera proposé.



Afin d'éviter les déplacements, les assurés conservent la possibilité de prendre des **rendez-vous téléphoniques, qui apportent les mêmes avantages que des rendez-vous physiques.**

Il est possible de faire une demande de rendez-vous :

- par téléphone au 3646 (0,06€ la minute + prix d'un appel)
- depuis le compte ameli, rubrique «Mon agenda» (disponible uniquement sur ordinateur) avec les coordonnées téléphoniques renseignées sur le compte.

Contacts

Pour plus de rapidité et de facilité, l'assuré doit privilégier les services dématérialisés :

-  le forum ameli propose de nombreuses réponses sur les droits et démarches en général.
-  le compte ameli permet de faire la plupart de ses démarches : suivre ses remboursements ou son arrêt de travail, obtenir une attestation, actualiser ses informations personnelles (téléphone, coordonnées bancaires...), commander une carte Vitale en cas de perte ou de vol... Par ailleurs, le compte ameli donne également la possibilité de contacter la CPAM par mail.

Pour envoyer des documents par courrier, une adresse unique :

CPAM de l'Ain
1 place de la Grenouillère,
01015 Bourg-en-Bresse Cedex